

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Brèves

**BAGARRE DANS UN MOTEL APRÈS UNE PARTIE DE JAMBES EN L'AIR MAL PAYÉE**

**UNE** bagarre a éclaté dernièrement dans un motel, à Nzeng-Ayong, entre un couple, après des ébats sexuels. L'homme, d'une trentaine d'années, n'aurait pas respecté les clauses du contrat passé avec la jeune dame; laquelle lui aurait exigé une somme 30 mille FCFA pour sa "prestation". Après avoir pourtant accepté le deal, l'homme n'aurait finalement remis à sa partenaire qu'un billet de 5 000 FCFA. Une bagarre a éclaté entre les deux tourtereaux, au point d'attirer l'attention des responsables du motel et des badauds, qui n'ont pas raté de railler le "couple".

**DES PRODUITS AVARIÉS DANS UN MAGASIN À NZENG-AYONG**

**UN** magasin agroalimentaire, situé au rond-point de Nzeng-Ayong, posséderait, dans ses rayons, des produits avariés exposés à la vente. Il s'agit principalement de produits laitiers, de boîtes de conserve et de biscuits. En vérifiant les dates de péremption, des clients ont découvert que celles-ci sont dépassées depuis un à deux mois. Bien que leur attention ait été attirée sur cette négligence, les responsables du magasin ne semblent guère s'en préoccuper, les produits incriminés étant toujours visibles dans les rayons.

**UN BRAQUEUR ÉCHAPPE À LA JUSTICE POPULAIRE À SOTEGA**

**UN** jeune homme d'une vingtaine d'années, qui s'est attaqué à une paisible dame dans la journée de samedi au quartier Sotega, a été pris à partie par les habitants. Après avoir arraché le sac à main de la dame, il a été rapidement rattrapé par les jeunes du quartier. Après quelques coups reçus de la foule surchauffée, deux agents des forces de défense l'ont extrait du danger en le mettant à la disposition d'une unité de police.

Rassemblés par AEE

# Lutte contre la criminalité faunique : formation des OPJ des Eaux et Forêts

Félicien NDONGO  
Mouila/Gabon

**U**N séminaire de formation sur le renforcement des capacités des officiers de police judiciaire (OPJ) à compétence spéciale destiné aux chefs de cantonnement des Eaux et Forêts de la Ngounié et de la Nyanga, s'est tenu récemment à Mouila. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique au Gabon.

Il était donc question de renforcer les capacités des OPJ sur l'application des lois relatives à la faune, la flore et les aires protégées. Occasion pour la gouverneure de la Ngounié, Paulette Mengue M'Owono, de rappeler aux participants que la résolution des problèmes posés et connus passe d'abord par la maîtrise de l'arsenal juridique en République gabonaise, à savoir : le code forestier, la loi sur les parcs nationaux et la rédaction des procès-verbaux. Il faut dire que, pour mieux in-



Photo : Félicien Ndongo

Une photo de famille à l'issue de la session de formation destinée aux OPJ des Eaux et Forêts.

tégrer les différents modules, le substitut du procureur de Mouila, Léonce Mba Mihindou, et Bernard Ondo Mba, juriste et expert en droit forestier, ont été d'utiles facilitateurs. Notons que

ces assises ont été organisées par la coordination du secrétariat exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux et la direction générale de la Faune et des aires protégées, appuyées par la

Banque mondiale et le Fonds mondial pour l'environnement, à travers le projet de la Gestion de la faune et des conflits homme-éléphant.

# Révoqué de l'armée, un militaire "se reconvertit" en braqueur

AEE  
Libreville/Gabon

**L**E Gabonais Rocky Koumba, 26 ans, s'est trouvé, pourrait-on dire, une nouvelle activité à Port-Gentil. Ancien soldat, l'intéressé s'est reconverti dans le braquage. Révoqué de l'armée il y a plusieurs années de cela, Koumba a été interpellé à la suite d'un braquage commis sur une dame, dans la nuit du 4 décembre au quartier Saint-Paul-des-Bois, avec deux complices présumés. La victime aurait été prise en étau par les trois jeunes malintentionnés alors qu'elle rentrait d'une visite familiale. Rocky Koumba et sa bande auraient sommé la dame de leur remettre tout ce qu'elle avait sur elle, sous

la menace d'armes blanches. Après avoir opéré, les trois complices présumés ont tenté de prendre la fuite. Mais ils ont été pris en chasse par des voisins, alertés par des appels au secours de la femme. Seul Rocky Koumba sera cependant rattrapé par la foule. Il aurait pu passer un sale quart d'heure entre les mains de ses poursuivants si une patrouille des gendarmes de la brigade de l'Océan n'était pas arrivée à temps sur les lieux. Au terme de l'enquête préliminaire, l'ancien militaire a été, deux jours plus tard, déféré devant le parquet de Port-Gentil. Et à l'issue de son audition, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, où il médite actuellement sur son sort.



Photo : Abel Eyeghe

Rocky Koumba, le braqueur présumé, appréhendé par la brigade de gendarmerie de l'Océan à Port-Gentil.